

AR Prefecture

005-210500237-20190925-20190925121-DE
Reçu le 08/10/2019
Publié le 08/10/2019



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2019

N° DEL 2019.09.25/121

Thème : PATRIMOINE 1

Objet : Convention de partenariat avec le collège les Garcins, portant sur le projet « les forts de Briançon à l'heure du numérique ».

Convocation :

Date : 19/09/2019

Affichage : 19/09/2019

**Nombre de membres
du conseil municipal**

En exercice : 33

Présents : 24

Nombre de
suffrages
exprimés : 31

Le **mercredi 25 septembre 2019** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

Étaient Présents :

GUÉRIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, PROREL Alain, BRUNET Pascale, FERRAINA Marie-Hélène, FABRE Mireille, RASTELLO Anne, HOLLARD Rémi, PEYTHIEU Éric, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, BREUIL Marc, ARMAND Émilie.

Étaient représentés :

MARTINEZ Gilles donne pouvoir à FROMM Gérard;
JIMENEZ Claude donne pouvoir à PROREL Alain;
KHALIFA Daphné donne pouvoir à POYAU Aurélie;
CIUPPA Marcel donne à pouvoir DAERDEN Francine;
ROMAIN Manuel donne pouvoir à DJEFFAL Mohamed;
MUHLACH Catherine donne pouvoir à MONIER Bruno;
DAZIN Florian donne pouvoir à ARMAND Émilie;

Absents excusés :

MARTINEZ Gilles, JIMENEZ Claude, KHALIFA Daphné, MILLET Thibault, CIUPPA Marcel, ROMAIN Manuel, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, DAZIN Florian.

Secrétaire de séance : Mohamed DJEFFAL

AR Prefecture

005-210500237-20190925-20190925121-DE
Reçu le 08/10/2019
Publié le 08/10/2019

Rapporteur : PROREL Alain

Par délibération n° DEL2019.01.31/012 du 31 janvier 2019 la commune avait signé, pour l'année scolaire 2018/2019, une convention de partenariat avec le collège les Garcins portant sur le projet pédagogique « les forts de Briançon à l'heure du numérique ». Ce projet mené tout au long de l'année scolaire a correspondu pleinement aux objectifs fixés.

Devant le caractère très positif du bilan dégagé, le collège les Garcins sollicite la Ville de Briançon via son service du Patrimoine afin de reconduire ce partenariat suivant les mêmes objectifs : fédérer les élèves des classes de 4^e du collège Les Garcins autour d'un projet commun qui est la conception de visites virtuelles des forts de Briançon à partir d'images prises par drone et caméra 360°.

Ce projet s'inscrit pleinement à la fois dans les programmes d'enseignement établis par l'Éducation nationale et dans les parcours citoyen et d'éducation artistique et culturelle, ainsi que dans les missions de la Ville, dans le cadre du label Ville d'art et d'histoire engageant à développer une politique culturelle autour de l'architecture et du patrimoine, notamment en direction du public jeune.

La convention présentée en annexe définit les modalités d'organisation du projet pour l'année scolaire 2019-2020, à l'issue de laquelle un bilan définira l'éventuelle poursuite sur les années suivantes.

La Ville de Briançon pourra utiliser gratuitement ces images et travaux dans le cadre de sa politique de sensibilisation au patrimoine architectural, urbain et paysager et de sa politique d'inventaire, de préservation et de conservation du patrimoine et ce à travers différents supports (site internet de la ville, futur centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine, supports de promotion...).

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver les termes de la convention jointe en annexe ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, un conseiller municipal délégué ou le directeur général des services à signer, au nom et pour le compte de la commune, la convention annexée à la présente délibération ainsi que toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 31

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PATRIMOINE 1 DEL 2019.09.25/121

PUBLIÉ LE

Le Maire,
Gérard FROMM

Signature numérique de Eric DUBOIS
Le 16/10/2019 17:34:19

AR Prefecture

005-210500237-20190925-20190925121-DE
Reçu le 08/10/2019
Publié le 08/10/2019



CONSEIL MUNICIPAL DU 25/09/2019
PIÈCE ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION
PATRIMOINE 1 DEL 2019.09.25/121

CONVENTION DE PARTENARIAT - PROJET
« LES FORTS DE BRIANÇON À L'HEURE DU
NUMÉRIQUE »

ENTRE

La commune de Briançon, représentée par son maire en exercice, Monsieur Gérard FROMM, dûment habilité à signer la présente convention par délibération du conseil municipal n°DEL 2019.09.25/121 du 25 septembre 2019.

D'UNE PART,

ET

Le collège Les Garcins, représenté par son chef d'établissement, Monsieur BERTOCCHI, dûment habilité à signer la présente convention.

D'AUTRE PART,

PRÉAMBULE

Vu la charte pour l'Éducation artistique et culturelle du 8 juillet 2016 élaborée par le Haut conseil de l'éducation artistique et culturelle établissant les dix principes clés de l'EAC, partagés entre les acteurs de la culture, de l'éducation et de la jeunesse, et validés par l'État et les collectivités territoriales,

Vu la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, dont l'un des objectifs est de faire entrer l'école dans l'ère du numérique, qui a institué le « parcours citoyen » et le « parcours d'éducation artistique et culturelle » (PEAC) et qui a inscrit la culture, la citoyenneté et l'apprentissage du numérique dans le « Socle commun de connaissances, de compétences et de culture »,

Vu la convention Ville d'art et d'histoire annexée à la délibération n°2016.04.27/047, renouvelant le label Ville d'art et d'histoire attribué à la Ville de Briançon par le Ministère de la Culture en 1990, engageant la Ville à développer une politique culturelle autour de l'architecture et du patrimoine, notamment en direction du public jeune,

Vu la délibération n°DEL 2019.01.31/012 du 31 janvier 2019 portant sur la convention de partenariat avec le collège Les Garcins pour le projet « les forts de Briançon à l'heure du numérique » pour l'année scolaire 2018/2019,

Vu le bilan positif dégagé de l'évaluation menée conjointement par les parties pour l'année scolaire 2018/2019,

AR Prefecture

005-210500237-20190925-20190925121-DE
Reçu le 08/10/2019
Publié le 08/10/2019

Considérant que le projet ci-dessous s'inscrit à la fois dans les programmes d'enseignement établis par l'Éducation Nationale et dans les missions de la Ville de Briançon dans le cadre du label Ville d'art et d'histoire,

IL EST DÉCIDÉ DE RENOUVELER CE PARTENARIAT ET IL EST DONC CONVENU CE QUI SUIVIT :

ARTICLE 1 : OBJET

Cette présente convention s'inscrit dans le cadre général du projet pédagogique intitulé « les forts de Briançon à l'heure du numérique » qui vise à fédérer les élèves des classes de 4^e du collège Les Garcins autour d'une problématique commune : mettre en place des visites virtuelles des forts de Briançon.

Ce travail sera valorisé dans le cadre de la politique d'animation et de mise en valeur du patrimoine menée par la Ville de Briançon via son service du Patrimoine, en tant qu'outil de médiation à destination de tous les publics (jeune, adulte, empêché...)

ARTICLE 2 : DURÉE - RENOUVELLEMENT

La présente convention s'étend sur l'année scolaire 2019/2020.

Elle pourra être renouvelée par période d'une année scolaire, 5 fois maximum, soit jusqu'en juin 2024.

ARTICLE 3 : OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Faire acquérir des compétences en matière numérique
- Faire découvrir le territoire et son histoire
- Inscrire ce travail dans les programmes de technologie, histoire-géographie et EMC (Enseignement Moral et Civique), dans une démarche pluridisciplinaire
- Faire acquérir un vocabulaire et des notions spécifiques, propres à chaque domaine d'enseignement concerné
- Par un projet concret, rendre les élèves acteurs de leur territoire, un des objectifs du parcours citoyen.

ARTICLE 4 : MODALITÉS

Le projet se déroulera selon les modalités suivantes :

- Deux classes de 4^e travailleront sur ce projet pour l'année scolaire 2019/2020. Le choix des classes est laissé à l'enseignant référent du collège, responsable du contenu pédagogique du projet.
- les sites choisis sont le fort des Têtes et le fort du Randouillet.

ARTICLE 5 : ENGAGEMENTS DU COLLÈGE LES GARCINS

Moyens matériels : Le collège met à disposition le drone et la caméra 360°, ainsi que les ordinateurs et logiciels d'animation virtuelle, et reste responsable de son matériel. Les images sont prises par l'enseignant et les élèves ; les élèves assurent leur mise en page et animation.

Le collège Les Garcins s'engage à remettre à la Ville de Briançon les images brutes prises par l'enseignant, ainsi que les fichiers vidéos et audios des travaux des élèves dans des formats numériques lisibles par la Ville.

AR Prefecture

005-210500237-20190925-20190925121-DE
Reçu le 08/10/2019
Publié le 08/10/2019

ARTICLE 6 : ENGAGEMENTS DE LA VILLE DE BRIANCON

La Ville de Briançon s'engage à :

- autoriser la prise des images sur site ;
- via son service du Patrimoine :
 - assurer 2 interventions par classe par des guides-conférenciers qualifiés, agréés par le Ministère de la Culture : l'une pour la visite sur site et la prise d'images, l'autre en phase de finalisation pour épauler les élèves dans leurs derniers ajustements. Le calendrier sera défini avec l'enseignant référent.
 - agir en tant que personne ressource pour fournir aux enseignants et élèves la documentation dont ils auraient besoin et répondre à leurs questions.

ARTICLE 7 : DISPOSITIONS FINANCIÈRES

La Ville de Briançon met gracieusement, pour l'année scolaire 2019-2020, les guides-conférenciers à disposition des classes, pour les interventions mentionnées à l'article 6. Ces dispositions seront revues à chaque renouvellement de convention.

ARTICLE 8 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DES LIVRABLES

Les images tournées par l'enseignant référent du collège ainsi que les travaux réalisés par les élèves restent propriété intellectuelle du collège Les Garcins. Ils pourront être valorisés dans le strict cadre de l'Éducation Nationale (sites internet des établissements, présentations et conférences pédagogiques...)

La Ville de Briançon est autorisée à utiliser gratuitement ces images et travaux dans le cadre de sa politique de sensibilisation au patrimoine architectural, urbain et paysager et de sa politique d'inventaire, de préservation et de conservation du patrimoine et ce à travers différents supports (site internet de la ville, futur CIAP, supports de promotion...). Pour tout usage, il devra être fait mention du collège Les Garcins, la formulation sera celle fournie par le collège.

ARTICLE 9 : RÉFÉRENTS

Collège Les Garcins :

- référent administratif : M. Bertocchi, chef d'établissement
- référent pédagogique : M. Fauré, enseignant en technologie

Ville de Briançon :

- Colette Colomban, coordinatrice des actions éducatives du service du Patrimoine.

ARTICLE 10 : AVENANT À LA CONVENTION

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

ARTICLE 11 : RÉSILIATION

Cette convention pourra être résiliée de manière anticipée :

- par accord amiable des parties
- de plein droit par une ou l'autre partie par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure et restée infructueuse pendant un délai d'un mois.

AR Prefecture

005-210500237-20190925-20190925121-DE
Reçu le 08/10/2019
Publié le 08/10/2019

ARTICLE 12 : TRIBUNAUX COMPÉTENTS

Tout litige qui résulterait de l'interprétation ou de l'exécution de la présente sera de la compétence du Tribunal administratif de Marseille.

ARTICLE 13 - ÉLECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution de la présente convention et notamment pour la signification de tous actes de poursuites, les parties font élection de domicile :

- **pour la commune de Briançon** : en l'Hôtel de ville sis Immeuble « Les Cordeliers »
- 1, Rue Aspirant Jan - 05100 Briançon ;
- **Pour le collège Les Garcins** : allée Albert Bourges - 05100 Briançon.

Fait en trois (3) exemplaires, à Briançon le

Pour le collège Les Garcins,
Le Chef d'établissement
Hervé BERTOCCHI.

Pour la commune,
Le Maire,
Gérard FROMM.